



Essonne

LE DÉPARTEMENT



**Schéma de COhérence  
et d'Orientation  
du Territoire de l'Essonne  
pour le Réemploi  
(SCOOTER)**

L'Essonne  
s'engage  
**NO**  
contre  
les **DÉCHETS**

Dans un contexte de surconsommation, de crise énergétique et de raréfaction des ressources, il convient d'imaginer de nouveaux modes de faire, pour rationaliser notre rapport aux matières premières et manufacturées, de manière à les réparer, les réutiliser, les recycler, permettant également de réduire leur transport et leur impact sur l'environnement.

Un dispositif de soutien technique et financier aux partenaires locaux a été mis en place pour le développement d'un réseau essonnien des structures de réemploi. Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial en ressourceries et recycleries, le Conseil général a approuvé le 24 novembre 2014 le Schéma de Cohérence et d'Orientation du Territoire de l'Essonne pour le Réemploi (SCOOTER).

Ce schéma permet d'avoir une vision globale et objective de la structuration des filières de réemploi et de réutilisation sur le territoire. Il doit également favoriser le travail sur la complémentarité entre les filières et les structures de tri, de réemploi, de réparation et d'élimination. Il s'intègre dans la politique régionale en faveur du réemploi.

Cette action départementale est coordonnée avec la politique du Conseil général en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS), adoptée en 2012, dont l'un des axes stratégiques est l'intégration et le renforcement de l'ESS dans les dynamiques de filières.

Les structures de réemploi, réparation, réutilisation, valorisation de déchets sont ainsi des moteurs de l'économie essonnienne et sont appelées à prendre leur place dans une dynamique locale, complémentaire aux activités de gestion de déchets déjà existantes, tout en constituant un lien qui vient alimenter d'autres secteurs (insertion, formation, éco-transformation, innovation, ESS...) et qui les réalimentent à leur tour, dans une logique d'économie circulaire.

Ce schéma guidera les collectivités et porteurs de projet dans la définition de leur projet et permettra au Conseil général et à ses partenaires d'accompagner au mieux ces acteurs innovants du territoire.



**Jérôme Guedj**

Président du Conseil général  
de l'Essonne



**Claire Robillard**

Vice-présidente chargée  
du développement durable  
et solidaire, de l'environnement,  
de l'agriculture

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	4
<b>I. ÉTAT DES LIEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS ET DU RÉEMPLOI EN ESSONNE</b> .....	5
<b>A - Contexte réglementaire</b> .....	5
1. Le projet de plan national de prévention des déchets 2014-2020	
2. Le plan régional de réduction des déchets (PREDIF)	
3. La politique départementale 2013-2017 du Département de l'Essonne en matière de réemploi	
<b>B - Le contexte lié aux déchets en Essonne</b> .....	7
1. Le gisement de déchets en Essonne	
2. Les EPCI : collecte et traitement en Essonne	
3. La collecte des encombrants dans le département	
4. Les programmes locaux de prévention des déchets - PLPD	
5. Le réseau de déchèteries en Essonne	
6. Les recycleries essonniennes : existantes et en projet	
7. Les structures essonniennes de réemploi	
<b>C - Les partenaires du réemploi</b> .....	15
1. Le Réseau national des ressourceries	
2. L'association REFER	
3. Le CNLRQ	
4. Les éco-organismes	
5. Essonne Active	
6. In'ESS 91	
<b>II. LES ENJEUX ESSONNIENS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE RÉEMPLOI</b> .....	17
<b>A - Le potentiel des structures de réemploi</b> .....	17
<b>B - Les apports d'expériences extérieures</b>	
1. Les apports de la coopération avec le Québec	
2. Les apports des échanges avec le Recyclodrome à Marseille	
<b>C - Les objectifs de ce schéma en matière de réemploi</b> .....	18
1. Développer un maillage équilibré du territoire essonnien en matière de réemploi	
2. Être support de l'économie sociale et solidaire (ESS) via les structures de réemploi	
3. Promouvoir la gestion circulaire des déchets en Essonne	
4. Mobiliser les acteurs essonniens sur la thématique du réemploi	
<b>III. ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	22

# Introduction

L'Assemblée départementale a adopté le 19 novembre 2012 une délibération concernant la politique départementale dans le domaine de la prévention des déchets pour la période 2013-2017 articulée autour de trois axes complémentaires :

- > l'exemplarité du Conseil général en matière de prévention et gestion des déchets,
- > la prévention des déchets sur le territoire essonnien,
- > l'animation territoriale et la sensibilisation à la prévention des déchets.

Dans le cadre de l'axe 2 « Prévention des déchets sur le territoire », le Département de l'Essonne souhaite renforcer la dynamique territoriale en matière de réemploi.

La stratégie départementale vise le soutien aux partenaires locaux pour le développement d'un réseau de structures du réemploi, notamment les recycleries ou ressourceries, assurant un maillage cohérent du territoire.

Les **recycleries** ou **ressourceries** sont des établissements ayant pour vocation de favoriser le réemploi ou la réutilisation de matériaux et objets considérés, *a priori*, comme des déchets. Dans ce document, on emploiera par la suite le terme de « recyclerie ».

Le Schéma de cohérence et d'orientation du territoire de l'Essonne pour le réemploi vise à :

- > avoir une vision globale et objective de la structuration des filières du réemploi et de la réutilisation sur le territoire essonnien,
- > associer les différents acteurs le plus en amont possible aux réflexions et projets de structures de réemploi,
- > mieux orienter les accompagnements financiers du Conseil général de l'Essonne, en privilégiant notamment les « zones blanches » ou les flux et filières délaissés,
- > travailler sur la complémentarité entre les filières et les structures de tri, d'élimination, de réemploi, de réparation...
- > élargir la démarche aux actions de l'économie sociale et solidaire (ESS), à l'éco-transformation, aux éco-activités, dans une logique d'économie circulaire et d'économie fonctionnelle (privilégiant l'usage à la propriété).

Le **réemploi** désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits, qui ne sont pas des déchets, sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Les activités de réemploi s'exercent dans le cadre des opérations de prévention des déchets (ordonnance du 17 décembre 2010). L'objectif du réemploi est de récupérer le produit le plus en amont possible pour maximiser sa valeur potentielle et lui offrir une « seconde vie ».

La **réutilisation** est caractérisée comme l'ensemble des opérations par lesquelles les substances, matières ou produits, qui sont devenus des déchets, sont utilisés de nouveau. Il s'agit donc d'opérations de valorisation des déchets. (Ordonnance du 17 décembre 2010). La réutilisation concerne plus la « fin de vie » du produit, devenu un déchet.

# I - ÉTAT DES LIEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS ET DU RÉEMPLOI EN ESSONNE

## A - Contexte réglementaire

La directive cadre européenne « déchets » - Directive cadre 2008/98/CE - place la prévention des déchets au premier plan dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Les lois Grenelle 1 et 2 sont venues compléter la directive européenne en fixant un objectif national de réduction des ordures ménagères et assimilées (OMA) de - 7%, soit - 25 kg par habitant en 5 ans (2010-2014).

Les Plans régionaux d'élimination des déchets<sup>1</sup>, approuvés pendant la période 2007-2011, ont aussi une incidence sur la politique départementale en matière de coordination de grandes orientations stratégiques, et d'accompagnement technique et financier par la Région Île-de-France.

Le développement des REP (Responsabilité élargie du producteur) adopté au niveau européen par le règlement n°1013/2006 puis retranscrit en droit français pour les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les meubles et les déchets dangereux, vient complexifier le paysage de la gestion des déchets et de leur prise en charge financière. Il ouvre, par ailleurs, des possibilités accrues en matière d'éco-conception, de réemploi et de démantèlement particuliers à ces filières qui peuvent s'articuler avec d'autres priorités départementales, comme l'économie sociale et solidaire (ESS) et le développement des éco activités liées aux déchets.

### 1 - Le projet de plan national de prévention des déchets 2014-2020

Le plan national de prévention des déchets de 2004 a conduit à développer un ensemble de mesures : sensibilisation des ménages et des entreprises aux enjeux de la prévention des déchets, élaboration de guides méthodologiques pour mettre en oeuvre la prévention, mobilisation d'instruments économiques (REP, tarification incitative)... Les résultats obtenus sur les deux opérations phares de ce plan, à savoir la signalétique « Stop Pub » et la diminution des quantités de sacs de caisse gratuits, ont montré qu'il est possible de réduire la quantité de déchets lorsque les acteurs se mobilisent en ce sens. Malgré ces efforts, la production de déchets est restée étroitement corrélée à la croissance économique.

Le plan national de prévention des déchets 2014-2020 se donne comme ambition de rompre progressivement le lien entre la croissance économique et la production de déchets. L'objectif retenu est une réduction de 7% des quantités de DMA (déchets ménagers et assimilés) produites par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Les « meubles » ont été identifiés comme un flux de priorité 1 en terme de potentiel de prévention.

<sup>1</sup> - On peut citer le PREDMA (plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés), le PREDD (plan régional d'élimination des déchets dangereux), le PREDAS (plan régional d'élimination des déchets d'activités et de soins).

Le plan national de prévention des déchets comporte 13 axes stratégiques qui reprennent l'ensemble des thématiques associées à la prévention des déchets. L'axe 5 s'intitule « Réemploi, réparation et réutilisation ».

### Les 6 mesures de l'axe 5 du Plan national de prévention des déchets 2014-2020

L'axe 5 « Réemploi, réparation et réutilisation » et comporte 6 mesures :

- > Poursuivre l'observation du secteur réparation - réemploi - réutilisation et suivre son évolution
- > Soutenir le développement et la professionnalisation de réseaux de réemploi, réutilisation et réparation
- > Donner confiance aux consommateurs dans les produits d'occasion en développant des systèmes de garantie pour ces produits
- > Favoriser l'accès et la disponibilité des pièces détachées
- > Développer la collecte préservante des objets réutilisables
- > Développer, lorsqu'il est pertinent, le système de l'emballage consigné en vue d'un réemploi

### 2 - Le plan régional de réduction des déchets (PREDIF)

À la suite du Grenelle et de la mise en place par l'ADEME des plans et programmes de prévention, le Conseil régional d'Île-de-France a signé un accord cadre 2010-2014 pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan régional de réduction des déchets (PREDIF), qui correspond à une stratégie d'actions pour mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux sur cette thématique.

Le Conseil général a signé une convention avec la Région, visant une réduction de 7% de ses déchets ménagers et assimilés.

L'action 12 du PREDIF s'intitule « Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie régionale pour développer le réemploi, la réparation et une économie de fonctionnalité ».

Un des enjeux de cette action est d'atteindre 30 recycleries en 2019 (22 structures sont en activité en décembre 2013). Une stratégie régionale en matière de réemploi, réparation et réutilisation est en cours de finalisation.

L'enjeu initial est pour la Région de définir avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations, éco-organismes, Chambres consulaires) une stratégie régionale d'intervention qui ait pour but de :

- > Mettre en valeur les bonnes pratiques
- > Avoir une approche cohérente et concertée pour développer le réemploi, la réparation et la réutilisation en Île-de-France
- > Créer une dynamique régionale de travail et d'échanges en réseau
- > Mobiliser les différentes politiques régionales et les réseaux d'acteurs afin de faciliter la mise en oeuvre de projets
- > Accompagner les porteurs de projets
- > Permettre un suivi des actions

## Les aides proposées par la Région Île-de-France

### En fonctionnement

- Études et actions ou plan d'actions d'accompagnement, de sensibilisation, de formation et de suivi : taux d'aide de 80% maximum des dépenses éligibles, aide régionale plafonnée à 150 000€
- Soutien au démarrage de l'activité de ressourcerie ou d'activités de réemploi/réutilisation innovantes : aide forfaitaire de 10 000€ destinée aux associations (une seule fois pendant les 3 premières années d'activité)

### En investissement

- Études et investissements nécessaires à la création ou l'amélioration de ressourceries ou d'activités de réutilisation / réemploi innovantes : taux d'aide de 30% maximum des dépenses éligibles - pour les communes et EPCI, la modulation est appliquée sur ce taux de base / aide plafonnée à 200 000€

## Les aides proposées par le Conseil général de l'Essonne au titre de la politique de prévention des déchets 2013-2017

### En investissement

- Aide aux études préalables à la création d'une structure de réemploi (recyclerie, autres), d'un montant maximal de 10 000€, avec un taux maximum de 30% (hors contrats de partenariat)
- Aide aux travaux de construction ou réhabilitation d'un bâtiment accueillant une structure de réemploi d'un montant maximal de 400 000€, avec un taux maximum de 20% (hors contrats de partenariat)
- Aide à l'acquisition d'équipements / matériels liés à l'activité d'une structure de réemploi d'un montant maximal de 15 000€, avec un taux maximum de 30% (hors contrats de partenariat)

### En fonctionnement

- Aide au démarrage des structures de réemploi (hors collectivités et activités privées à but lucratif) :
  - > Année 1 d'activité : 50% du montant des charges de fonctionnement, avec un plafond de dépenses subventionnables de 100 000€ (aide maximum : 50 000€)
  - > Année 2 d'activité : 30% du montant des charges de fonctionnement, avec un plafond de dépenses subventionnables de 100 000€ (aide maximum : 30 000€)
  - > Année 3 d'activité : 15% du montant des charges de fonctionnement, avec un plafond de dépenses subventionnables de 100 000€ (aide maximum : 15 000€)

### 3 - La politique départementale 2013-2017 du Département de l'Essonne en matière de réemploi

En Essonne, le Département est un partenaire privilégié dans le cadre des projets de structures de réemploi au titre des politiques liées à la protection de l'environnement, à l'insertion sociale et au développement économique.

Par délibération du 19 novembre 2012, le Département a décidé d'apporter son soutien au développement de ces structures par le biais d'aides à l'investissement, ainsi que d'une aide en fonctionnement, dégressive au cours des 3 premières années.

## B - Le contexte lié aux déchets en Essonne

### 1 - Le gisement de déchets en Essonne

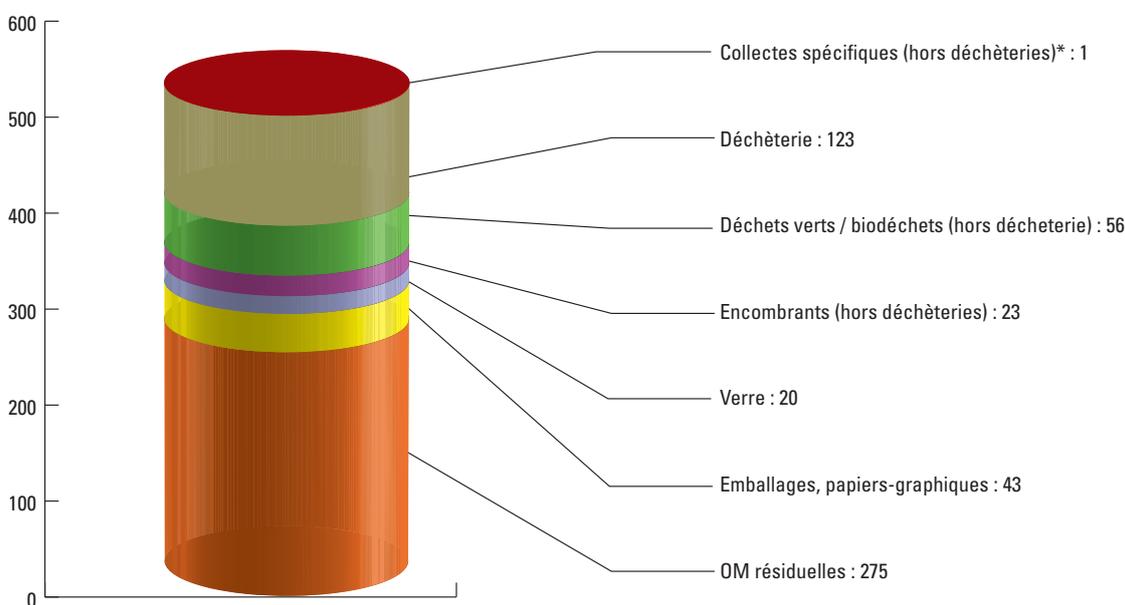
Avec 1 222 070 habitants (INSEE 2011), l'Essonne représente un gisement de 541 kg/hab de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés, selon les données 2011 de l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF), dont :

- > 276 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles
- > 23 kg/hab d'encombrants

### Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont constitués

- d'ordures ménagères et assimilées (OMA) générées quotidiennement par les ménages (ordures résiduelles, emballages, papiers, verre). Les déchets des professionnels qui sont collectés en mélange avec les déchets des ménages composent les déchets assimilés
- de déchets occasionnels produits de façon ponctuelle par les ménages : encombrants, déchets verts issus de l'entretien des jardins privés, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)...

Tonnage des DMA collectés en Essonne en 2011



### 2 - Les EPCI : collecte et traitement en Essonne

Les collectivités sont des acteurs incontournables et des partenaires essentiels dans le cadre d'un projet de réalisation d'une structure de réemploi. En effet, en valorisant les objets pour leur offrir une seconde vie, la recyclerie permet de réduire la quantité de déchets incinérés ou enfouis, et in fine la quantité de déchets à traiter par la collectivité. La recyclerie assure une activité d'intérêt général, à la fois service de proximité et source d'emploi.

Les deux cartes suivantes représentent la structuration du territoire en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

> **la carte 1** représente les collectivités essonniennes compétentes en matière de collecte des DMA, soit 18 structures intercommunales et 12 communes indépendantes

> **la carte 2** représente les collectivités essonniennes compétentes en matière de traitement des DMA, soit 8 structures intercommunales et 3 communes indépendantes (sous convention avec le SIREDOM)

# Collectivités compétentes pour la collecte des déchets ménagers



- |                            |                                |   |
|----------------------------|--------------------------------|---|
| CA Evry Centre Essonne     | CA Versailles Grand Parc       | SIR de Monthéry                               |
| CA des Hauts de Bièvres    | CC Entre Juine et Renarde      | SIROM de Milly-la-Forêt                       |
| CA des Lacs de l'Essonne   | CC du Val d'Essonne            | SITOMAP de Pithiviers                         |
| CA du Val d'Orge           | SEDRE                          | SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts |
| CA Les Portes de l'Essonne | SICTOM d'Auneau                |   |
| CA Seine Essonne           | SICTOM du Hurepoix             | Collecte communale                            |
| CA Sénart Val de Seine     | SIOM de la Vallée de Chevreuse |   |



Source : IGN (BD TOPO 2007) - Reproduction interdite  
Conception : Direction de l'Environnement / Service Cadre de Vie  
Mise à jour : Février 204

# Collectivités compétentes pour le traitement des déchets ménagers



## EPCI compétents traitement

- Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE)
- Syndicat Intercommunal Massy-Anthony pour le Chauffage URbain (SIMACUR)
- Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SIOM) de la Vallée de Chevreuse
- Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM)
- SIREDOM par convention
- Syndicat Intercommunal de la Région de Monthléry (SIRM)
- Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la REVALorisation des déchets (SITREVA)
- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- Syndicat mixte « Beauce Gâtinais Valorisation »



Source : IGN (BD TOPO 2007) - Reproduction interdite  
Conception : Direction de l'Environnement / Service Cadre de Vie Mise à jour : Février 2014

### 3 - La collecte des encombrants dans le département

Un état des lieux sur la collecte des encombrants a été réalisé en Essonne. Il est important de connaître les modalités de collecte des encombrants sur un territoire avant d'envisager les potentialités d'implantation de structures de réemploi.

Sur l'ensemble des communes et EPCI compétents en matière de collecte de déchets, des différences en matière de collecte des encombrants apparaissent entre la partie dense du département au nord et la partie sud plus rurale :

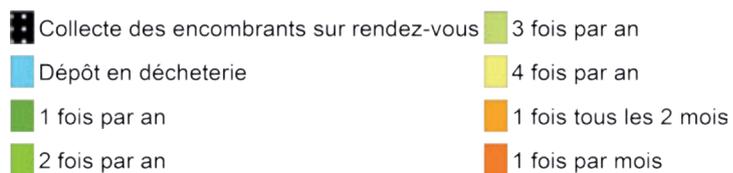
> les communes situées dans la partie nord du département bénéficient d'un système de collecte des encombrants assez régulier, soit une fois par mois ou une fois tous les deux mois

> les communes situées dans la partie sud du département bénéficient d'un système de collecte des encombrants peu régulier (une à deux fois par an), voire sur rendez-vous. Les habitants de cette partie du territoire sont invités à déposer leurs encombrants en déchèterie

La carte 3 représente le mode et la fréquence actuelle de la collecte des encombrants sur l'ensemble du territoire départemental.



Fréquence et modalités de la collecte des encombrants en Essonne  
(Données pouvant évoluer)



#### 4 - Les programmes locaux de prévention des déchets - PLPD

La loi Grenelle 1 préconise la généralisation des plans et programmes locaux de prévention des déchets (PLPD). Ces programmes permettent de territorialiser, de détailler les objectifs de prévention des déchets et de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Il est placé sous la maîtrise d'ouvrage d'un EPCI ou d'une commune de plus de 20000 habitants. En Essonne, certaines collectivités ont pris le parti de travailler sur le thème du réemploi dans leur propre PLPD.

La carte 4 permet de localiser les collectivités essonniennes engagées ou non dans un PLPD en 2014.

Collectivités essonniennes engagées ou non dans un programme local de prévention des déchets en 2014



Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD engagés)

- Limites des PLPD
- PLP du SIREDOM
- En 2009
- En 2010
- En 2011
- En 2012
- En 2013
- Non engagé en décembre 2014
- Syndicats hors Essonne

Le tableau ci-dessous référence quelques actions en matière de réemploi dans les PLPD essonniens (non exhaustif) :

Collectivité portant le PLPD	Date d'approbation	Actions envisagées dans le cadre du réemploi
Siredom 2010-2014	30 mai 2011	Thème 4 « Évitement de la production de déchets » > Promotion de la récupération des textiles et dons aux associations > Organisation des «villages sans gaspillage»
Les Portes de l'Essonne 2012-2015	29 mars 2012	Les actions en matière de réemploi prévues sont > Exploitation et communication sur la recyclerie existante > Initiation d'une bourse au matériel bébé à la CALPE > Promotion de la collecte de textiles
Val d'Orge 2009-2013	Mars 2009	« Actions d'évitement de production de déchets » > Développement de la bourse aux échanges (fait) > <b>Étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie</b> (action inscrite dans l'Agenda 21) > Mise en place de la collecte de textiles
Morangis	2010	> Récupération des cartouches d'encre pour le réemploi

## 5 - Le réseau de déchèteries en Essonne

Les activités des déchèteries et des recycleries sont complémentaires. Les déchets encombrants déposés en déchèterie peuvent être soit démantelés, afin d'isoler leurs matériaux recyclables, soit détournés vers une structure de réemploi (si elle existe) lorsqu'ils peuvent encore servir. Une partie des déchets retrouvent ainsi une seconde vie.

C'est pourquoi la localisation du réseau de déchèteries de l'Essonne permet d'identifier les flux possibles et les partenariats potentiels pour l'implantation des futures structures de réemploi. À l'heure actuelle, sur le territoire essonnien, il existe 26 déchèteries intercommunales ou communales dont 15 gérées par le SIREDOM et 11 déchèteries en projet dont 2 professionnelles (Saclay, Pussay, Le Coudray-Montceaux, Montgeron, Épinay-sur-Orge...) et 5 en reconstruction/extension (Saint-Pierre-du-Perray, Ballancourt, Saclas, Morangis, Vigneux).

**La carte 5** représente l'emplacement des déchèteries en fonctionnement et en projets en Essonne (lorsque la commune d'implantation est définie).

## 6 - Les recycleries essonniennes : existantes et en projet

Une recyclerie est un centre de réemploi et de réutilisation de produits issus ou non de déchets, qui sont mis en vente après nettoyage et remise en état éventuelle.

Il existe en Essonne 5 recycleries en fonctionnement :

- > **Recyclerie de la Régie des quartiers Les Portes de l'Essonne**, à Athis-Mons : elle se trouve sur le territoire de la Communauté d'agglomération Les portes de l'Essonne. Cette structure a été réalisée sur le site qui devrait accueillir la future déchèterie du SIREDOM (transfert de l'actuelle déchèterie d'Athis-Mons) et a été financée en partie par le Conseil général de l'Essonne.
- > **Recyclerie du Gâtinais**, à Prunay-sur-Essonne : gérée par l'association du même nom, sur les territoires de la Communauté de communes du Val d'Essonne et la Communauté de communes des Deux Vallées. Un local situé sur la commune de Prunay-en-Essonne permet de réceptionner, réparer et vendre temporairement les objets récupérés. Une boutique a été ouverte début 2014 sur la commune de Morigny-Champigny. Cette structure a également été financée en partie par le Conseil général.
- > **Ressourcerie Évry Centre Essonne, ex-Recycl'Ris**, à Ris-Orangis : gérée par l'association La Fabrique à Neuf, sur le territoire de la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne. Cette structure a été financée par le Conseil général fin 2013. Elle est implantée à proximité de la nouvelle déchèterie de Ris-Orangis et a commencé son activité au premier semestre 2014.
- > **Ressourcerie Seine Essonne**, à Corbeil-Essonnes : elle est gérée par l'association La Fabrique à Neuf, sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine Essonne. Cette structure est en partie financée par le Conseil général et a démarré son activité en juin 2014.
- > **De la Cave au Grenier**, à Arpajon : gérée par l'association du même nom, sur le territoire de la Communauté de communes de l'Arpajonnais et a démarré son activité en octobre 2014.

Une sixième structure de réemploi a été identifiée à Villejust. Le SIOM de la Vallée de Chevreuse a mis en place en 2010 un caisson de réemploi sur la déchèterie. Les particuliers peuvent venir y déposer leurs objets en vue d'un réemploi. L'association Emmaüs récupère les objets donnés pour les revendre dans leurs magasins. Il ne s'agit pas d'une recyclerie à proprement parler, mais d'une initiative intéressante de collaboration entre les deux structures.

### Quelles sont les 4 fonctions d'une recyclerie ?

- > **La collecte** (en déchèterie, à domicile sur rendez-vous, apports volontaires sur site) : permet de préserver l'état des objets collectés afin de pouvoir envisager une valorisation par le réemploi
- > **La valorisation** : une fois l'objet récupéré, il chemine parmi les différentes zones de la recyclerie pour pouvoir ensuite être revendu. Tri, contrôle, nettoyage, réparation (si besoin), démantèlement (si objet impropre à la vente) permettant la récupération de différentes matières
- > **La vente** de ces objets constitue l'aboutissement de la filière de réemploi : vente directe sans distinction de public. Elle permet d'assurer une part de ressources propres à la recyclerie et d'offrir des biens revalorisés à faible prix, aux personnes qui en ont besoin
- > **L'éducation à l'environnement** donne une action de sensibilisation auprès des usagers des services de collecte, des clients des lieux de vente, des jeunes générations, des habitants concernés en tant que citoyens et consommateurs par les problèmes d'environnement et de gestion des déchets

Plusieurs projets de recycleries ont été identifiés sur le territoire essonnien :

- 1 - Le Département de l'Essonne a attribué une subvention pour un projet de construction d'une recyclerie adossée au projet de déchèterie à Vauhallan. Cette opération portée par le SIOM de la Vallée de Chevreuse a été abandonnée pour le moment, en attente d'un nouveau lieu d'implantation. Le contrat de développement territorial (CDT) de Paris - Saclay territoire Sud mentionne ce nouveau projet de recyclerie sur la commune de Saclay, au sein de la ZAC du Quartier de l'École Polytechnique en lien avec l'Établissement public du plateau de Saclay (EPPS).
- 2 - Un projet de recyclerie, porté par l'association Progresser, est également en cours d'étude sur le territoire du SICTOM du Hurepoix, sur la Communauté de communes de l'Arpajonnais. Le porteur de projet réalise son étude de faisabilité avec l'aide du Conseil général. Sur ce territoire, il vient en doublon avec le projet porté par l'association De la cave au grenier, qui a démarré entre temps, en octobre en 2014.
- 3 - Un projet intitulé Ressourcerie Sénart Val de Seine, porté par l'association La Fabrique à Neuf et Cyril Henri à Montgeron, sur la Communauté d'agglomération Sénart Val de Seine est en cours de finalisation pour une ouverture prévue au premier trimestre 2015.

4 - Le territoire de la Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne est intéressé pour le développement d'un tel projet sur son territoire et dispose du foncier et de l'ingénierie pour accompagner un porteur de projet.

5 - Un projet de recyclerie est en réflexion sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge avec l'association Deuxième main, deuxième chance.

6 - Un porteur de projet de recyclerie sportive, Marc Bultez, a été identifié pour un projet en réflexion autour de Massy.

7 - Une réflexion autour d'un potentiel projet de recyclerie a été identifiée sur le territoire du Val d'Yerres.

Enfin, on peut également citer l'initiative de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge qui a mis en ligne sur son site Internet une bourse aux échanges entre particuliers : [www.agglo-valdorge.fr/la\\_bourse\\_aux\\_echanges.html](http://www.agglo-valdorge.fr/la_bourse_aux_echanges.html). Par ce système de petites annonces, les objets qui peuvent être réutilisés trouveront une seconde vie entre les mains d'un nouveau propriétaire et cela permettra de limiter la présentation aux encombrants.

**La carte 5** (page suivante) représente le réseau des recycleries et des déchèteries en fonctionnement et en projet en Essonne.

### Quels sont les 3 axes d'une recyclerie ?

- > **L'axe économique** : l'activité des recycleries contribue à la création et au développement d'une activité économique de valorisation des déchets et de leur réemploi qui permet la création d'emplois et la valorisation de ressources locales.
- > **L'axe social** : l'activité des recycleries s'inscrit dans les principes de l'économie sociale et solidaire (ESS), où l'objectif premier est de replacer l'Homme au centre des préoccupations, en réservant une place centrale à l'individu, à sa formation et à sa promotion. La recyclerie crée également du lien social par la création d'emplois, pérennes et d'insertion, et ses activités commerciales et environnementales.
- > **L'axe environnemental** : le détournement d'une partie du flux de déchets effectué par les recycleries contribue à la préservation des ressources et des milieux naturels et à la réduction des impacts provoqués par les déchets sur l'environnement. L'activité de réemploi prolonge la durée de vie des objets en évitant leur élimination et contribue au développement des éco-activités.

## 7 - Les structures essonniennes de réemploi

Un recensement des différentes structures de réemploi en Essonne a été réalisé essentiellement sur la base de recherches Internet et a permis de lister une centaine de structures :

- > 5 recycleries
- > 27 dépôt-vente privés
- > 3 magasins d'Emmaüs, qui pourraient correspondre à des structures de type « dépôt-vente social »
- > 13 structures de la Croix Rouge permettant de donner une seconde vie aux objets tels que vêtements, mobiliers, articles de puériculture
- > 28 structures du Secours Populaire
- > 34 structures du Secours Catholique

Les trois premiers types de structures (recyclerie, dépôt-vente et Emmaüs) sont des généralistes et proposent des articles diversifiés (meubles, textiles, objets, livres...). Les autres structures sont plus spécialisées : vêtements, puériculture, DEEE, brocante.

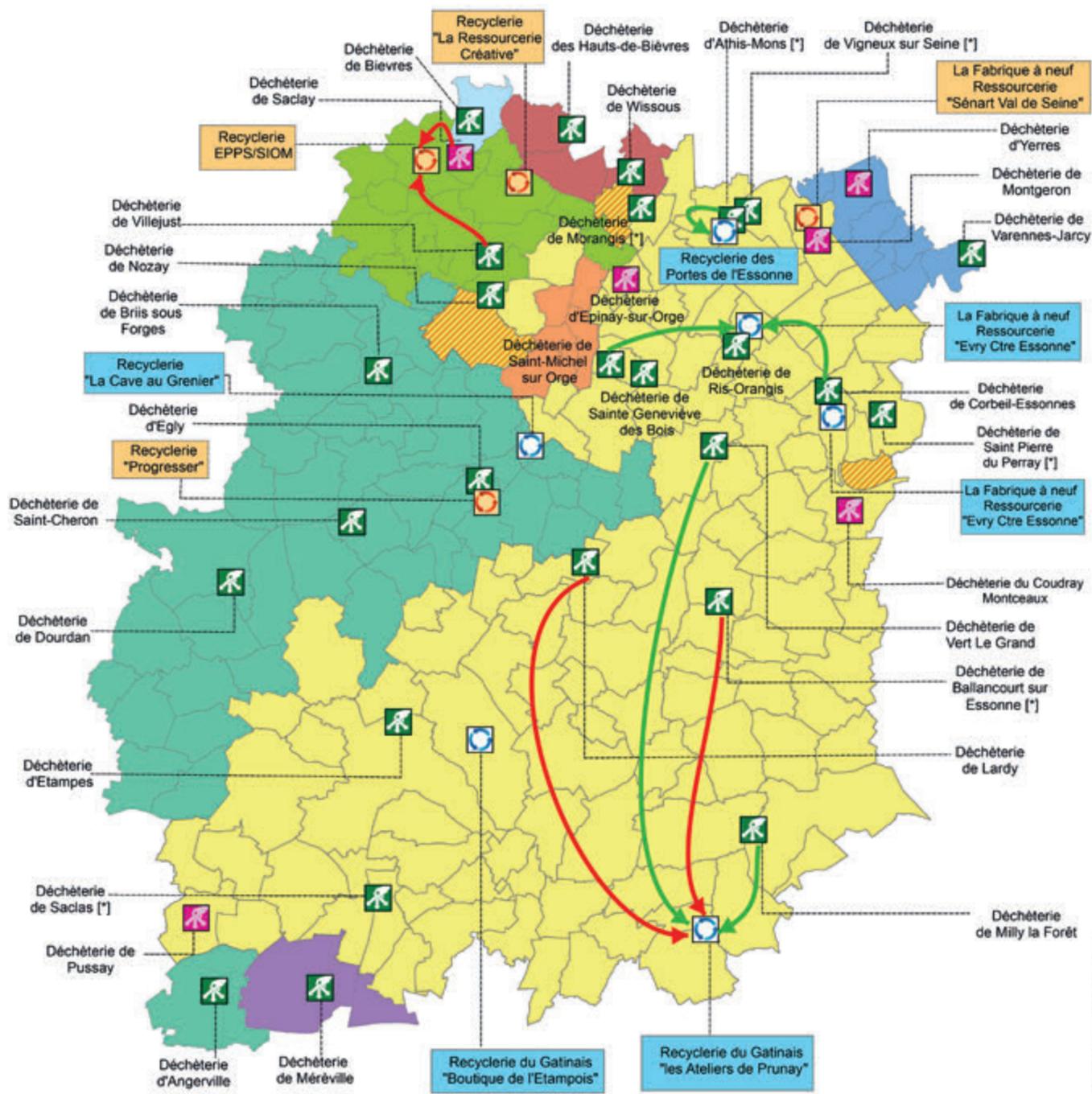
Un annuaire régional sur la réparation et le réemploi, porté par le Conseil régional et le Sycotom de l'agglomération parisienne, a été rendu public en septembre 2014. Il intègre tous les acteurs du réemploi d'Île-de-France qui souhaitent s'y inscrire : [www.recup-id.fr](http://www.recup-id.fr)

Ce recensement n'a pas pris en compte les sites Internet de revente (leboncoin, ebay...) ou de dons (donnons.org, ledindon...) entre particuliers, ainsi que les vide-greniers organisés par les collectivités et les associations. Ces outils participent de manière très active à la réutilisation et au réemploi des objets.

### D'autres pistes de réemploi ?

- > **Don** : [donnons.org](http://donnons.org) / [recupe.net](http://recupe.net) / [ledindon.fr](http://ledindon.fr) / [recupere.fr](http://recupere.fr) / [recyclivre.com](http://recyclivre.com)...
- > **Troc et échange** : [bontroc.com](http://bontroc.com) / [France-troc.com](http://France-troc.com) / [pretachanger.fr](http://pretachanger.fr)...
- > **Achat/vente d'occasion** : [leboncoin.fr](http://leboncoin.fr) / [lesparticuliers.fr](http://lesparticuliers.fr) / [ebay.fr](http://ebay.fr) / [vivastreet.com](http://vivastreet.com)...
- > **Prêt ou location** : [kiloutou.fr](http://kiloutou.fr) / [zilok.com](http://zilok.com) / [location.consoglobe.com](http://location.consoglobe.com)...
- > **Réparation et pièces détachées** : [commentreparer.com](http://commentreparer.com) / [reparer-facile.fr](http://reparer-facile.fr) / [repaircafe.org](http://repaircafe.org) / [Fab Lab](http://Fab Lab) / [Repar'lab](http://Repar'lab)
- > **Upcycling** : [terracycle.fr](http://terracycle.fr) / [loungeshare.fr](http://loungeshare.fr) / [recycl-action.over-blog.com](http://recycl-action.over-blog.com) / [lareservedesarts.org](http://lareservedesarts.org) / [lesecoactions.fr](http://lesecoactions.fr) / [1bag1match.com](http://1bag1match.com) / [727sailbags.com](http://727sailbags.com) / [entre2retros.com](http://entre2retros.com)...

# Réseau des déchèteries et recycleries en Essonne

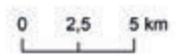


- Structures du réseau**
- Déchèterie ouverte
  - Déchèterie en projet
  - Recyclerie ouverte
  - Recyclerie en projet

- EPCI gestionnaires des déchèteries**
- CC Versailles Grand Parc
  - SIMACUR
  - SIOM de la Vallée de Chevreuse
  - SIREDOM
  - SIREDOM par convention
  - SIRM de Monthéry
  - SITREVA
  - SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
  - SITOMAP Pithiviers

- Provenance des objets récupérés par les recycleries**
- Provenance actuelle
  - Provenance en projet

[\*] Transfert / Reconstruction / Extension de la déchèterie en projet



Source : IGN / BD TOPO 2007 - Reproduction Interne  
Conception : Direction de l'Environnement / Service Cadre de Vie Mise à jour : Décembre 2014

## C - Les partenaires du réemploi

### 1 - Le Réseau national des ressourceries

Il existe une structure associative, le réseau national des ressourceries, qui regroupe une grande partie des recycleries en France. Organisées en réseau national, les structures de réemploi partagent leur expérience et leur savoir-faire afin de consolider et faciliter le développement de chacune d'entre elles.

La mutualisation de moyens permet aussi de créer des outils de communication, des outils pédagogiques, des services de formation et d'échanges de savoirs, répondant aux besoins de l'activité. Les actions d'information et de sensibilisation du réseau permettent d'expliquer le fonctionnement et les résultats des recycleries démontrant les valeurs économiques, environnementales et sociales apportées à leurs territoires. Le réseau permet aussi de soutenir la création de nouvelles structures en conseillant et en accompagnant les collectivités et associations dans leurs réflexions et en contribuant à la formation de porteurs de projets.

Les structures de réemploi adhérentes au réseau national reçoivent le label de « ressourcerie » pouvant gérer des flux de déchets diversifiés. En Essonne, la Recyclerie de la Régie des quartiers Les Portes de l'Essonne et La Fabrique à Neuf adhèrent au réseau national.

### 2 - L'association REFER

Il existe depuis le début de l'année 2014, l'association REFER (Réseau francilien du réemploi pour l'animation de la dynamique régionale) soutenue par le Conseil régional d'Île-de-France et qui prend le relais de la convention signée précédemment avec le Réseau des Ressourceries. Elle a notamment pour objet d'accompagner les porteurs de projets dès le début via un système de parrainage par une recyclerie en activité.

### 3 - Le CNLRQ

Le CNLRQ (Comité national de liaison des régies de quartier) a signé une convention avec le Conseil régional d'Île-de-France afin de développer davantage de recycleries portées par les régies de quartier (comme celle des Portes de l'Essonne). Elle dispose pour cela d'outils (fiches de postes type...) qu'elle met à disposition des Régies de Quartier.

### 4 - Les éco-organismes

Dans le cadre de la filière de responsabilité élargie du producteur (REP) concernant les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), l'article R.543-244 du Code de l'Environnement précise que le taux de réutilisation et de recyclage à atteindre fin 2015 serait de :

- > 45% pour les déchets d'éléments d'ameublement ménagers (l'éco-organisme en charge est ECO-MOBILIER)
- > 75% pour les déchets d'éléments d'ameublement professionnels (l'éco-organisme en charge est VALDELIA)

La promotion du réemploi et de la réutilisation du mobilier est l'un des objectifs des éco-organismes VALDELIA et d'ECO-MOBILIER, qui gèrent les DEA des professionnels et des ménages respectivement.

Ces deux éco-organismes travaillent en partenariat avec des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ces structures sont indépendantes ou appartiennent à des grands réseaux comme Emmaüs, le Réseau des Ressourceries et le réseau ENVIE (unique-ment en convention avec VALDELIA).

#### Pour aller plus loin

> Les éco-organismes concernant les DEA :

[www.valdelia.org](http://www.valdelia.org)

[www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr)

### 5 - Essonne Active

Essonne Active, financeur solidaire pour l'emploi, accompagne les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans leurs démarches, qu'elles aient l'ambition de développer de nouveaux projets pourvoyeurs d'emplois ou la nécessité d'adapter leur organisation aux mutations à l'œuvre dans leur secteur.

Les structures du réemploi et les recycleries du département qui relèvent du champ de l'ESS, par leur statut ou leur finalité sociale ou encore leur implication territoriale, peuvent en ce sens mobiliser les services d'Essonne Active.

#### Les aides proposées par Essonne Active [www.essonneactive.fr](http://www.essonneactive.fr)

- > **En financement** : Essonne Active dispose d'outils de financement sur-mesure destinés à soutenir les structures de l'ESS qui créent ou consolident des emplois (prêts à taux 0%, garanties bancaires...). Par ailleurs, chaque demande de financement donne lieu à une expertise approfondie permettant potentiellement de mobiliser des co-financements sur les projets soutenus auprès de fondations, de banques ou d'institutions.
- > **En accompagnement** : porteuse du dispositif local d'accompagnement (DLA) depuis 2011, Essonne Active propose aux structures employeuses de l'ESS en Essonne, suite à un diagnostic partagé de la situation et/ou du projet, un accompagnement gratuit, individualisé et ciblé (consolidation économique, stratégie de développement, mutualisation, RH, fiscalité, communication...). Un expert est alors missionné pour intervenir sur plusieurs jours au sein même de la structure afin de lui transférer ses compétences et l'accompagner dans la recherche de solutions.

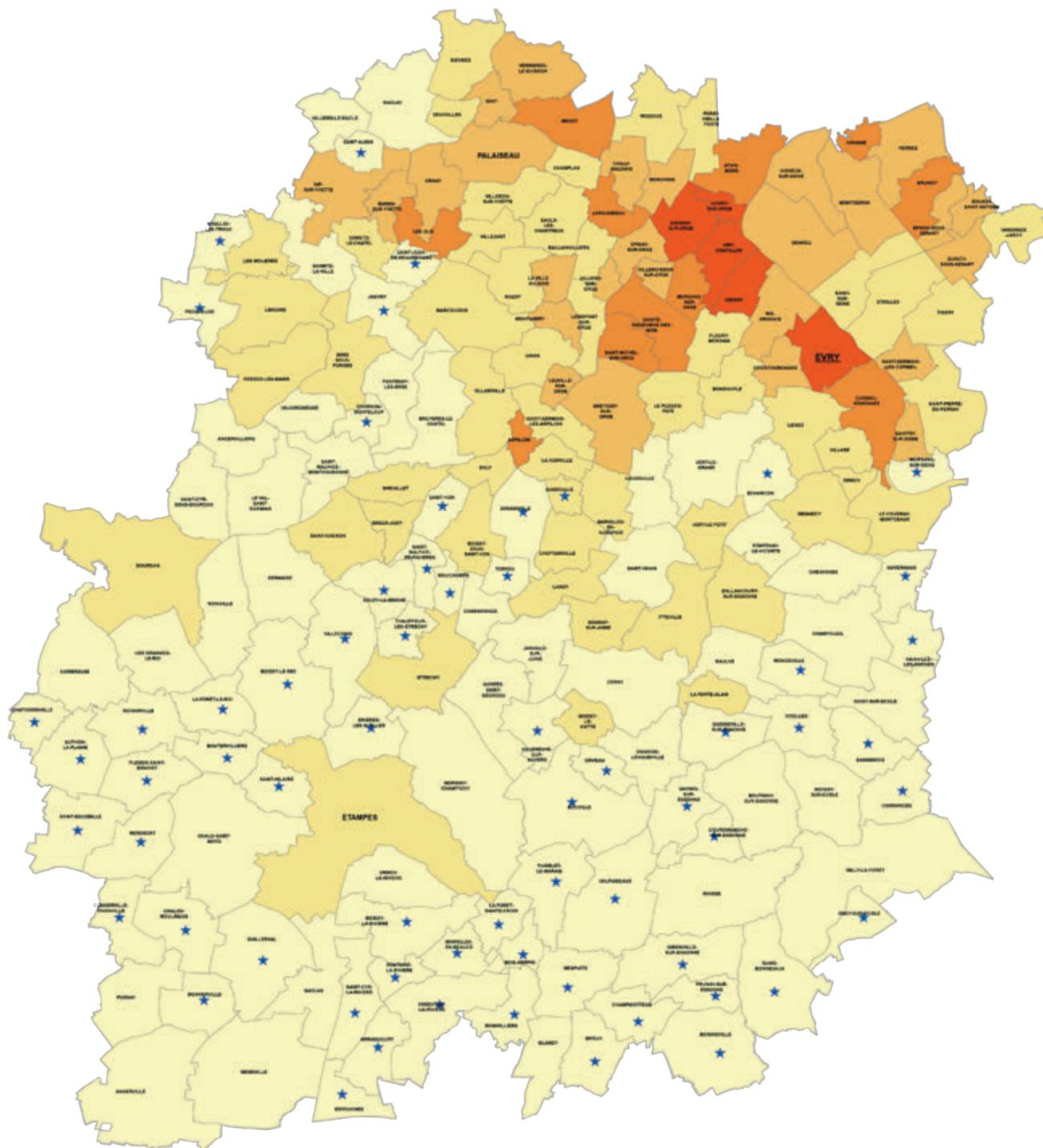
### 6 - In'ESS 91

In'ESS 91 est un dispositif nouvellement mis en place en Essonne. Il a pour mission d'accompagner les territoires, les porteurs de projets ainsi que les entreprises sociales, à l'émergence et à l'incubation de projets d'économie sociale et solidaire.

#### + d'infos

[www.iness91.fr](http://www.iness91.fr)

# Densité de population par commune en 2009



### Nombre d'habitants au km<sup>2</sup>

- ] 12 - 250 ]
- ] 250 - 1500 ]
- ] 1500 - 3500 ]
- ] 3500 - 5000 ]
- ] 5000 - 6447 [

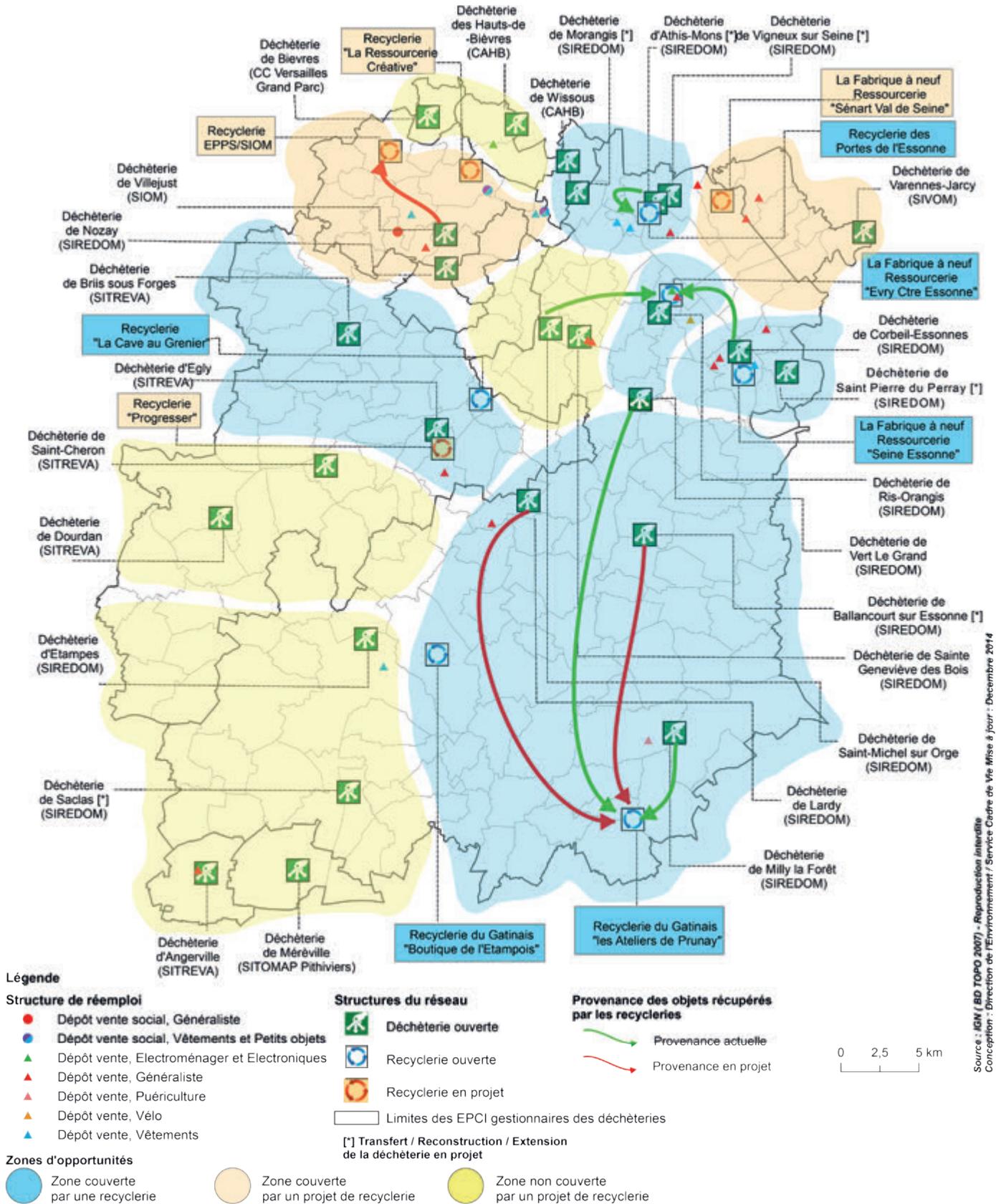


Densité moyenne départementale :  
915 hab / km<sup>2</sup>

★ : Communes de moins de 1000 habitants

Source : IGH (BD TOPO 2007) / INSEE RP 2009 - Reproduction Interdite  
Conception : Direction de l'Environnement / Service Cadre de Vie Mise à Jour : Septembre 2014

# Carte d'opportunités d'implantation des recycleries généralistes en Essonne



## II - LES ENJEUX ESSONNIENS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE RÉEMPLOI

### A - Le potentiel des structures de réemploi

Le contexte de surconsommation de masse, de crise énergétique et de raréfaction des ressources appelle à une meilleure rationalisation des matières premières et manufacturées de manière à les réparer, les réutiliser, les recycler, dans une perspective de relocalisation de la production en vue d'utiliser les ressources territoriales et de réduire transports et impacts sur l'environnement.

La demande de produits d'occasion est en augmentation constante, 7 français sur 10 déclarent avoir acheté un objet d'occasion au cours de l'année 2010 (contre seulement 59% en 2004). Toutes les catégories socioprofessionnelles achètent ce type de produits, même si les jeunes sont d'avantage clients (Source : Les Français et le réemploi des produits usagers de septembre, ADEME, 2010).

Deux facteurs principaux expliquent cette augmentation de la demande : les facteurs financiers et l'intérêt environnemental.

Cependant, certains freins ont été identifiés du point de vue des clients : qualité des produits disponibles, absence de SAV et de garantie, hygiène, absence d'une mise en scène commerciale...

Le secteur du réemploi se situe dans un marché de l'occasion en progression, dopé par la vente en ligne. Ce secteur pourrait profiter de cet effet d'entraînement, tout en mettant en avant sa spécificité environnementale et sociale. En effet, les structures de réemploi sont un outil complémentaire et nécessaire à l'existant dans la filière de gestion des déchets. Les objets vendus y sont généralement beaucoup moins chers qu'en dépôt vente classique et les structures peuvent s'installer dans des zones avec peu de densité commerciale et ainsi dynamiser ces zones et créer des espaces commerciaux de proximité.

### B - Les apports d'expériences extérieures

#### 1 - Les apports de la coopération avec le Québec

Le Département de l'Essonne a participé à un programme de coopération décentralisée avec la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches sur la période 2010-2012. Cette coopération portait sur différentes thématiques, dont la gestion des déchets. Le Conseil général a pu ainsi s'inspirer des expériences des partenaires québécois en matière de réemploi : l'éco-centre de la ville de Levis, la recyclerie Ô Genie Bleu, la recyclerie de livres Ecolivres, la recyclerie de Bellechasse, le Comptoir familial...

#### Les principaux points à retenir

- > Une rencontre avec une culture entrepreneuriale plus souple et dynamique qu'en France, avec un système d'entente cordiale collectivité territoriale - entreprises
- > Un fonctionnement en réseau important entre les collectivités territoriales et les structures de tri-recyclage-réemploi, et entre les structures elles-mêmes
- > Une complémentarité entre les structures de tri, recyclage et réemploi : une gestion intégrée du déchet sur tout son parcours
- > Des structures de réemploi, avec un volet insertion, économiquement viables
- > Une rentabilité économique réinvestie dans le développement humain et solidaire au sein des structures
- > Un aspect solidaire, une rentabilité économique et un gain environnemental permettant une diminution du gaspillage et de l'enfouissement des déchets

#### 2 - Les apports des échanges avec le Recyclodrome à Marseille

Créé en 2006, le Recyclodrome est une recyclerie urbaine de quartier, située au centre ville de Marseille dans le quartier Noailles (quartier assez défavorisé). Le développement des activités de réemploi, avec l'apparition de nouvelles structures, a conduit à la création d'une association des ressourceries de la Région PACA associée au réseau national des ressourceries.

Un programme d'actions a été élaboré en partenariat avec l'ADEME et le réseau national pour la période 2013-2014. L'association régionale des ressourceries PACA a pour mission d'accompagner la professionnalisation des ressourceries, de former et d'accompagner les porteurs de projet de ressourceries, et de promouvoir la filière de réutilisation auprès des collectivités territoriales et du public de la région PACA.

## Les principaux apports à retenir

- > Intérêt d'un parrainage entre nouvelles et anciennes recycleries
- > Mise en place d'un calendrier d'accueil des porteurs de projet sur les différentes recycleries du territoire, qui leur permet de concentrer les échanges sur une même période
- > Organisation d'un temps fort dans l'année pour que les acteurs se retrouvent (recycleries, porteurs de projet, collectivités, financeurs...), et pour valoriser les métiers liés aux déchets
- > Organisation d'un événement grand public par an de sensibilisation, par exemple lors de la SERD (semaine européenne de réduction des déchets)
- > Organisation de rencontres techniques et professionnelles entre les recycleries
- > Sensibilisation des collectivités à cette thématique
- > Lancement d'appels à projets recycleries avec les collectivités intéressées
- > Création d'une petite vidéo de quelques minutes sur le fonctionnement des recycleries
- > Possibilité de réaliser des chèques cadeau « recycleries »
- > Possibilité pour les recycleries d'être partenaires des collectivités pour le réemploi des meubles (bureaux et collègues pour le Conseil général)
- > Nécessité d'associer le réseau national des ressourceries et les partenaires financiers à la démarche de création d'un réseau territorial

## C - Les objectifs de ce schéma en matière de réemploi

Les conditions essentielles à la réussite d'un projet de structure de réemploi pourraient être établies selon trois domaines :

- > Des produits suffisants et de bonne qualité à l'entrée (mode de collecte des encombrants, population présente, partenariat avec une déchèterie...)
- > Un dynamisme local porteur (volonté politique, porteur de projet, moyens nécessaires, présence d'autres acteurs, parrainage, réseautage...)
- > Une capacité de revente des produits importante (population ciblée, communication, déchèterie...).

Sur la base de l'état des lieux réalisé, ont été identifiés **quatre grands objectifs** sur le territoire essonnien en matière de réemploi.

## 1 - Développer un maillage équilibré du territoire essonnien en matière de réemploi

Le département de l'Essonne est constitué de 196 communes sur un territoire de 1 820 km<sup>2</sup>. La population d'une totalité de plus de 1 200 000 habitants se concentre surtout au nord du département. La densité moyenne est de 664 habitants au km<sup>2</sup>, avec une proportion de 3 000 habitants au km<sup>2</sup> au nord du département.

Cette répartition de la population permet de connaître les potentialités des sources d'approvisionnement ainsi que des marchés à développer pour recycleries.

La partie la plus urbaine au nord du département concentre également une grande majorité de structures, de services et d'équipements. Elle présente une économie plus dynamique, avec un nombre de créations d'emplois plus importants. En terme de réemploi, la majorité des structures et des projets se concentrent également dans la partie nord de l'Essonne.

Le Conseil général se veut attentif à la cohérence et à la complémentarité des projets de réemploi sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- > Densité de population suffisante pour permettre l'approvisionnement et les débouchés des objets
- > Présence d'autres types de structures de réemploi à proximité et étude des flux déjà captés sur le territoire concerné
- > Présence de déchèterie(s) alimentant le projet de réemploi
- > Partenariat local du projet avec des structures publiques (EPCI, commune, syndicat...)
- > Type de collecte des encombrants mis en place sur le territoire

Sur la base de ces critères, **la carte 7** représente les potentialités de territoire à couvrir en terme d'implantation de recycleries.

### Objectif n° 1

**Rééquilibrer le territoire en matière de réemploi en s'assurant qu'à terme 100% du territoire essonnien soit couvert par l'implantation progressive de recycleries**

## 2 - Être support de l'économie sociale et solidaire (ESS) via les structures de réemploi

L'ESS a pour caractéristique principale de remettre les femmes et les hommes au centre des différentes formes d'organisation socio-économique. Elle met donc l'économie au service du développement des personnes, donnant corps aux enjeux du développement durable à travers ses versants d'inclusion sociale et de prise en compte de l'environnement.

Le plan stratégique de développement et de renforcement de l'ESS en Essonne, voté en mai 2012 par l'Assemblée départementale, a identifié les potentialités de la filière du réemploi dans son axe n°3 « Intégration et renforcement de l'ESS dans les dynamiques de filière ». Les enjeux sociaux et environnementaux présents dans le réemploi, ainsi que les potentialités en matière d'emploi et de développement économique, répondent aux critères/missions d'intérêt général de l'ESS.

### Objectif n°2

**Faire de la filière du réemploi un des moteurs de l'économie sociale et solidaire en Essonne**

## 3 - Promouvoir la gestion circulaire des déchets en Essonne

L'économie circulaire est un concept encore récent (Braungart M. & McDonough, 2002), dont les piliers s'inscrivent dans les logiques d'un développement durable puisque le processus de production constitue un circuit, « un cycle vertueux dont les flux entrants et sortants forment un écosystème fermé ».

### L'économie circulaire s'articule autour de 7 principes clés

- > Éco-conception : pour minimiser les impacts environnementaux dès l'élaboration d'un produit
- > Écologie industrielle : pour optimiser l'usage des ressources (matière et énergie)
- > Économie de fonctionnalité : pour privilégier l'usage à la possession
- > Réemploi : pour remettre dans le circuit économique les produits ne répondant plus aux besoins du premier consommateur
- > Réparation : pour offrir une deuxième vie aux biens en panne
- > Réutilisation : pour permettre à certains composants d'un produit, pouvant être réparés ou démontés ; et aux pièces encore en état de fonctionnement d'être triés puis revendus
- > Recyclage : pour réutiliser les matières premières issues des déchets, en boucle fermée (produits similaires) ou en boucle ouverte (utilisation dans d'autres types de biens)

Les structures de réemploi, réparation, réutilisation, valorisation de déchets sont appelées à prendre leur place dans une dynamique locale, complémentaire aux activités de gestion de déchets déjà existantes, tout en constituant un lien qui vient alimenter d'autres secteurs (insertion, formation, éco-transformation, innovation, ESS...) et qui les réalimentent à leur tour.

### Objectif n°3

**Promouvoir l'intégration de la filière du réemploi au sein d'une économie circulaire**

## 4 - Mobiliser les acteurs essonniers sur la thématique du réemploi

Dans le domaine du réemploi, les acteurs sont nombreux et variés : acteurs publics, associations, financeurs, grand public, formateurs... Le Département de l'Essonne souhaite soutenir et participer à la dynamique territoriale en matière de réemploi. Il s'agit de construire des ponts entre les différentes familles d'acteurs clés du monde économique et social tout en jouant un rôle actif dans :

- > la formulation des politiques publiques durables
- > l'accroissement de l'intérêt des entreprises pour leur responsabilité sociétale
- > la promotion de l'économie sociale
- > l'encouragement de la participation des citoyens aux dynamiques de la filière
- > la construction d'un territoire solidaire et porteur de cohésion sociale.

Il s'agira de réunir l'ensemble des partenaires du territoire dans une dynamique de complémentarité entre les acteurs du réemploi, chacun sur son domaine de compétence.

### Objectif n°4

**Former un réseau départemental d'acteurs du réemploi**

Chacun des objectifs identifiés est décliné en trois orientations.

# III - ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

## Objectif n° 1

**Rééquilibrer le territoire en matière de réemploi en s'assurant qu'à terme 100% du territoire essonnien soit couvert par l'implantation progressive de structures de réemploi**

- 1 - Vérifier la cohérence des projets de réemploi avec les potentialités identifiées
- 2 - Accompagner le développement des projets de réemploi en Essonne
- 3 - Soutenir financièrement les projets de structure de réemploi

## Objectif n° 2

**Faire de la filière du réemploi un des moteurs de l'économie sociale et solidaire en Essonne**

- 1 - Soutenir les structures de réemploi dans leurs rôles de leviers d'inclusion sociale, de développement territorial et d'amélioration de la qualité environnementale via la réduction des déchets
- 2 - S'assurer de la viabilité et de la pérennité économique des structures du réemploi
- 3 - Promouvoir les structures du réemploi comme acteurs privilégiés dans la mise en œuvre de politiques d'intérêt général

## Objectif n° 4

**Former un réseau départemental d'acteurs du réemploi**

- 1 - Associer les acteurs complémentaires du réemploi
- 2 - Développer les partenariats entre filières
- 3 - Informer et sensibiliser le grand public au réemploi

## Objectif n° 3

**Promouvoir l'intégration de la filière du réemploi au sein d'une économie circulaire**

- 1 - Valoriser la logique de l'économie circulaire dans les projets de réemploi
- 2 - Impulser une complémentarité entre les recycleries et les déchèteries
- 3 - Promouvoir les recycleries dans la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur (REP) des déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

## Objectif n° 1

**Rééquilibrer le territoire en matière de réemploi en s'assurant qu'à terme 100% du territoire essonnien soit couvert par l'implantation progressive de structures de réemploi**

### Orientation 1.1

**Vérifier la cohérence des projets de réemploi avec les potentialités identifiées**

#### Description

Le Département de l'Essonne sera attentif à la cohérence et à la complémentarité des projets de réemploi sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- 1 - **Densité de population** suffisante pour permettre l'approvisionnement et les débouchés des objets
- 2 - Présence d'autres types de structures de **réemploi à proximité** et étude des flux déjà captés sur le territoire concerné ; Cette présence peut générer de la concurrence si le réemploi porte sur une même filière spécifique (DEEE notamment) ou au contraire peut entraîner une dynamique de complémentarité pour la collecte, la valorisation et la vente des produits
- 3 - Présence de **déchèterie(s)** alimentant le projet de réemploi ; Un des objectifs est de faire en sorte que chaque déchèterie essonnienne soit en relation avec une structure de réemploi
- 4 - **Partenariat local** du projet avec des structures publiques (EPCI, commune, syndicat...) ; Une des conditions de réussite est l'implication des acteurs locaux auprès des structures de réemploi
- 5 - Type de collecte des **encombrants** mis en place sur le territoire

L'analyse s'appuiera sur les potentialités définies par la carte 7 en ce qui concernent les recycleries généralistes.

Dans le cas où plusieurs projets coexistent sur un même territoire, le Conseil général de l'Essonne se fondera sur des critères objectifs afin de choisir le projet qu'il accompagnera.

Pour les structures de réemploi plus spécifiques, une analyse de complémentarité de flux devra être envisagée par le porteur de projet.

À la suite de cette analyse, un soutien technique (orientation 1.2) et financier (orientation 1.3) des projets de réemploi pourra être envisagé.

#### Déclinaison opérationnelle

- > Identification des projets le plus en amont possible par le Conseil général de l'Essonne
- > Analyse des projets selon les critères cités ci-dessus pour les recycleries généralistes
- > Analyse de la complémentarité des flux pour les structures plus spécifiques

## Objectif n° 1

**Rééquilibrer le territoire en matière de réemploi en s'assurant qu'à terme 100% du territoire essonnien soit couvert par l'implantation progressive de structures de réemploi**

### Orientation 1.2

**Accompagner le développement des projets de réemploi en Essonne**

#### Description

Suite à l'analyse de la cohérence des projets de réemploi avec les potentialités identifiées en matière de localisation et de complémentarité des flux et des filières, le Conseil général de l'Essonne souhaite accompagner le développement des projets.

Cette aide prendra la forme, dans un premier temps, d'un accompagnement technique du projet, d'une mise en relation des acteurs du département, d'une mise à disposition des données du territoire...

Cette phase permettra de faire connaître le projet et son avancement aux acteurs concernés, ainsi que de définir ensemble certains éléments du projet.

#### Déclinaison opérationnelle

- > Création d'un groupe action autour des projets associant le maximum d'acteurs (porteur de projet, Conseil général, Conseil régional, collectivités compétentes, Essonne active...)
- > Échanges réguliers avec le porteur de projet
- > Comités de pilotage dans le cadre de la réalisation de l'étude de faisabilité

## Objectif n° 1

**Rééquilibrer le territoire en matière de réemploi en s'assurant qu'à terme 100% du territoire essonnien soit couvert par l'implantation progressive de structures de réemploi**

### Orientation 1.3

**Soutenir financièrement les projets de structure de réemploi**

#### Description

Le Conseil général de l'Essonne a défini une politique de prévention des déchets sur la période 2013-2017, par délibération du 19 novembre 2012.

Dans ce cadre, il a décidé d'apporter un soutien fort pour le développement des structures de réemploi, par le biais des aides suivantes :

#### En investissement

- > Aide aux études préalables à la création d'une structure de réemploi (recyclerie, autre) d'un montant maximal de 10 000 €, avec un taux maximum de 30% (hors contrats de partenariat)
- > Aide aux travaux de construction ou réhabilitation d'un bâtiment accueillant une structure de réemploi d'un montant maximal de 400 000 €, avec un taux maximum de 20% (hors contrats de partenariat)
- > Aide à l'acquisition d'équipements / matériels liés à l'activité d'une structure de réemploi d'un montant maximal de 15 000 €, avec un taux maximum de 30% (hors contrats de partenariat)

#### En fonctionnement

- > Aide au démarrage des structures de réemploi (hors collectivités et activités privées à but lucratif) :
  - Année 1 d'activité : 50% du montant des charges de fonctionnement avec un plafond de dépenses subventionnables de 100 000 € (aide maximum : 50 000 €) ;
  - Année 2 d'activité : 30% du montant des charges de fonctionnement avec un plafond de dépenses subventionnables de 100 000 € (aide maximum : 30 000 €) ;
  - Année 3 d'activité : 15% du montant des charges de fonctionnement avec un plafond de dépenses subventionnables de 100 000 € (aide maximum : 15 000 €).

Le Conseil général de l'Essonne pourra être co-financeur avec d'autres types de structures, dont notamment le Conseil régional et les collectivités locales.

L'enjeu du Conseil général est d'accompagner 5 recycleries généralistes supplémentaires, ce qui porterait à 7 recycleries en fonctionnement en 2017.

#### Déclinaison opérationnelle

- > Pour les aides en fonctionnement : dépôt des dossiers au Conseil général de l'Essonne pour l'année pendant le mois de mars
- > Pour les aides en investissement : selon l'avancement du projet

## Objectif n° 2

Faire de la filière du réemploi un des moteurs de l'économie sociale et solidaire en Essonne

### Orientation 2.1

Soutenir les structures de réemploi dans leurs rôles de leviers d'inclusion sociale, de développement territorial et d'amélioration de la qualité environnementale via la réduction des déchets

#### Description

Identifiée par le Conseil général de l'Essonne (délibération 2010-02-0004 du 21 mai 2012) comme levier de développement humain, économique et environnemental, l'économie sociale et solidaire (ESS) répond à la fois aux besoins sociétaux de la population essonnienne, tout en étant pourvoyeuse d'emplois locaux non délocalisables, favorisant ainsi l'économie locale et la cohésion sociale.

Le développement des activités de réemploi s'inscrit dans l'axe 3 de cette politique, « Intégration et renforcement de l'ESS dans les dynamiques de filières », au titre de la filière « Prévention des déchets ».

Les structures de réemploi répondent à un objectif environnemental de réduire la quantité de déchets produits en prolongeant la durée de vie des objets ; un objectif économique de développement d'une activité économique non délocalisable et de création d'emplois sur le territoire ; un objectif social d'insertion sociale et professionnelle.

Il s'agit ici de renforcer le rôle du département en tant que moteur en matière de politiques sociales, économiques et environnementales dans une perspective de renforcement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire.

#### Déclinaison opérationnelle

- > Soutien au réemploi via les politiques d'insertion par l'activité professionnelle
- > Soutien aux structures de réemploi dans le cadre des marchés (services et collègues) du département
- > Promotion des éco-activités liées au réemploi dans une logique d'économie circulaire

## Objectif n° 2

Faire de la filière du réemploi un des moteurs de l'économie sociale et solidaire en Essonne

### Orientation 2.2

S'assurer de la viabilité et à la pérennité économique des structures du réemploi

#### Description

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets pour la période 2013-2017 (délibération du 19 novembre 2012), le Conseil général de l'Essonne a pris en compte la question de la viabilité et de la pérennité économique des structures du réemploi. Au-delà des aides existantes pour les emplois qui relèvent de l'insertion par l'activité économique, il est fondamental que les structures puissent construire un modèle économique pérenne.

Cette action vise à

- > Contribuer au développement de structures de réemploi, avec ou sans un volet insertion, économiquement viables.
- > Promouvoir, dans la logique de l'ESS, les modèles économiques où la rentabilité est réinvestie dans le développement humain et solidaire au sein des structures

#### Déclinaison opérationnelle

- > Accompagner les porteurs de projet dans l'élaboration de leur modèle économique (aide à l'étude de faisabilité)
- > Soutenir le démarrage des structures de réemploi via le dispositif d'aide dégressive en fonctionnement
- > Soutenir les structures de réemploi via les dispositifs d'aide en investissement
- > Valoriser le parrainage et la mutualisation des outils et des moyens entre les structures

## Objectif n° 2

**Faire de la filière du réemploi un des moteurs de l'économie sociale et solidaire en Essonne**

### Orientation 2.3

**Promouvoir les structures du réemploi comme acteurs privilégiés dans la mise en œuvre de politiques d'intérêt général**

#### Description

Le Conseil général a pour objectif de lutter contre les discriminations sociales et territoriales en Essonne. Son engagement en matière d'action sociale, mais aussi de développement économique et de préservation de l'environnement, vise le développement durable et solidaire de l'ensemble du territoire.

Il s'agit ici de soutenir les initiatives locales pour le développement des activités liées au réemploi dans les politiques d'intérêt général menées par le Conseil général : enfance, familles, personnes âgées ou handicapées, prévention santé, insertion et emploi, logement, égalité et lutte contre les discriminations...

#### Déclinaison opérationnelle

> Intégrer dans les actions liées aux politiques concernées le soutien aux initiatives de la filière du réemploi afin de dynamiser l'économie sociale et solidaire en Essonne

## Objectif n° 3

Promouvoir l'intégration de la filière du réemploi au sein d'une économie circulaire

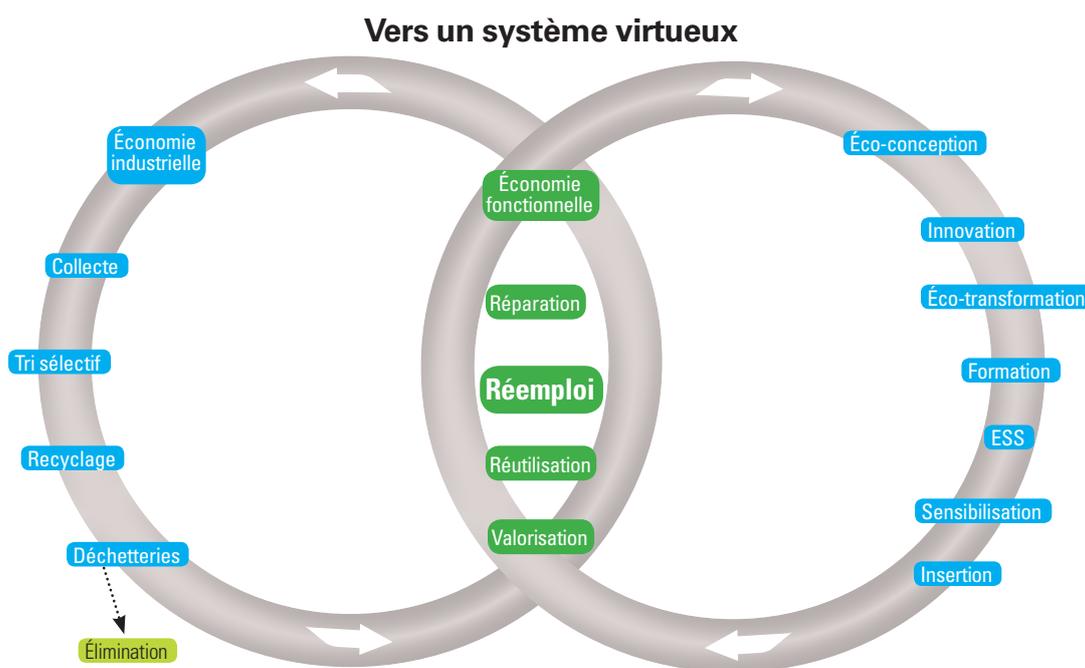
### Orientation 3.1

Valoriser la logique de l'économie circulaire dans les projets de réemploi

#### Description

Les structures de réemploi, réparation, réutilisation, valorisation de déchets sont appelées à prendre leur place dans une dynamique locale, complémentaire aux activités de gestion de déchets déjà existantes, tout en constituant un lien qui vient alimenter d'autres secteurs (insertion, formation, éco-transformation, innovation, ESS...) et qui les réalimentent à leur tour.

Il s'agit ici de promouvoir les dynamiques de coopération et de collaboration entre acteurs afin d'intégrer le réemploi au sein d'une logique de développement de l'économie circulaire sur le territoire essonnien.



#### Déclinaison opérationnelle

- > Développer le réseau du réemploi en Essonne (R2E) : échanges, complémentarités de flux, de fonctions et de formations, événements (Printemps du réemploi...)
- > Associer au R2E des acteurs complémentaires au réemploi : formation, valorisation, emploi, ESS, tri - recyclage - élimination des déchets ultimes
- > Développer le lien entre activités de création, éco-conception et éco-transformation ou détournement d'objets ; Les échanges avec les écoles et centres de formation, y compris, le centre d'Art contemporain du Domaine départemental de Chamarande
- > Promouvoir une gestion intégrée des flux captés par les recycleries

## Objectif n° 3

**Faire de la filière du réemploi un des moteurs de l'économie sociale et solidaire en Essonne**

### Orientation 3.2

**Impulser une complémentarité entre les recycleries et les déchèteries**

#### Description

Les objets vendus en recyclerie sont, pour la plupart, issus de 4 dispositifs potentiels :

- > Collecte sur déchèterie (caisson de réemploi)
- > Collecte à domicile sur rendez-vous auprès des particuliers (ou des professionnels) : la prise de rendez-vous suite à un appel téléphonique permet la mutualisation et donc diminue les transports
- > Apport volontaire sur le site de la recyclerie : les personnes, clientes ou non de la recyclerie, peuvent également amener leurs objets directement au magasin, ou en caisson de réemploi sur déchèterie lorsque cela existe
- > Collecte en porte-à-porte : il s'agit du mode de collecte le moins souhaitable puisque les objets peuvent avoir été prélevés avant le passage des agents de la recyclerie mais aussi, avoir été endommagés par les conditions climatiques

Le Conseil général de l'Essonne a apporté un soutien financier important à la construction du réseau de déchèteries sur son territoire entre 2003 et 2013. Ce réseau de déchèteries devrait permettre d'approvisionner de façon pérenne les structures de réemploi en objets pouvant être réparés et revendus.

#### Déclinaison opérationnelle

- > Analyse des projets en s'assurant que chaque déchèterie soit « captée » à terme par une recyclerie
- > Travail avec les collectivités gérant les déchèteries afin de les équiper à terme d'un espace clos et couvert permettant de réceptionner et stocker les objets apportés par les particuliers (ou les entreprises), avant d'être collectés par les recycleries

## Objectif n° 3

Faire de la filière du réemploi un des moteurs de l'économie sociale et solidaire en Essonne

### Orientation 3.3

Promouvoir les recycleries dans la mise en œuvre de la REP des déchets d'ameublement

#### Description

Le Conseil général de l'Essonne souhaite privilégier les structures locales de réemploi afin de pouvoir redonner une seconde vie aux meubles, tout en participant à la mise en place de la filière de responsabilité élargie du producteur (REP) concernant les déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

L'article R.543-244 du Code de l'Environnement précise que le taux de réutilisation et de recyclage à atteindre fin 2015 serait de :

- > 45% pour les déchets d'éléments d'ameublement ménagers (l'éco-organisme en charge est ÉCO-MOBILIER)
- > 75% pour les déchets d'éléments d'ameublement professionnels (l'éco-organisme en charge est VALDELIA)

La promotion du réemploi et de la réutilisation du mobilier est l'un des objectifs de VALDELIA et d'ÉCO-MOBILIER. Ces deux éco-organismes travaillent en partenariat avec des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ces structures sont indépendantes ou appartiennent à des grands réseaux comme Emmaüs, le réseau des ressourceries et le réseau ENVIE (uniquement en convention avec VALDELIA).

La recyclerie de la régie des quartiers Les Portes de l'Essonne a également conventionné avec VALDELIA.

Il existe en Essonne un point d'apport volontaire mis en place par VALDELIA pour tout détenteur de DEA de moins de 2,4 tonnes ou 20 m<sup>3</sup>, à Corbeil-Essonnes : PRAXY / SLG RECYCLING, 11 rue Decauville.

Le Conseil général de l'Essonne est également gestionnaire du mobilier présent dans les bâtiments départementaux et dans les collèges. À ce titre, il sera soucieux de privilégier le réemploi de l'ancien mobilier.

#### Déclinaison opérationnelle

- > Mise en place des outils et procédures nécessaires permettant de favoriser le réemploi du mobilier dont le Conseil général est gestionnaire (intégration de clauses de réemploi avec les prestataires, don aux recycleries, mise en place d'une plateforme d'échange de mobiliers, utilisation de site de vente aux enchères de biens publics...)
- > Sensibilisation auprès des partenaires sur la place importante que peuvent avoir les recycleries essonniennes dans l'application de cette nouvelle REP concernant les DEA

## Objectif n° 4

Former un réseau départemental d'acteurs du réemploi

### Orientation 4.1

Associer les acteurs complémentaires du réemploi

#### Description

Il serait intéressant de penser un « réseau du réemploi » en Essonne. Ce réseau pourrait permettre aux acteurs du réemploi de mettre en commun leurs pratiques au travers de formations communes, de colloques, d'outils de gestion, et pourquoi pas, d'apports d'objets et/ou de débouchés.

Ce réseau s'appuierait sur les recycleries existantes, les collectivités motrices dans le sujet, les entreprises œuvrant dans la gestion des déchets, les structures de soutiens techniques et financiers divers...

#### Déclinaison opérationnelle

- > Organisation d'un événement marquant sur le réemploi en Essonne. Depuis 2010, le Conseil général organise tous les 2 ans « le Printemps du réemploi » dans le cadre de la politique de prévention des déchets
- > Organisation possible de réunions techniques régulières avec les recycleries et porteurs de projet

## Objectif n° 4

Former un réseau départemental d'acteurs du réemploi

### Orientation 4.2

Développer les partenariats entre filières

#### Description

Les recycleries ont pour activité principale de réemployer les objets collectés, après réparation et/ou nettoyage si nécessaire. Il existe encore peu d'activités de réutilisation d'objets ou de partie d'objets permettant de créer de nouveaux articles, avec un design différent ou une utilité différente (*upcycling* entre autres).

Il serait intéressant de créer un lien entre les recycleries et les associations, écoles de design, artistes... Ce qui permettrait à ces acteurs de récupérer des objets en recyclerie ou déchetterie afin de les détourner. Cette activité n'est pas en soi de l'éco-conception d'objets neufs, mais plutôt ce que l'on pourrait appeler de l'éco-transformation. Ces actions permettraient de réduire le volume de déchets ultimes par la promotion d'un stock de matériaux et d'objets sauvés puis transformés par l'intermédiaire d'un design durable.

#### Déclinaison opérationnelle

- > Développer le lien entre activités du réemploi, les activités « traditionnelles » de gestion de déchets ainsi que celles liées à la conception et à la transformation d'objets
- > Soutenir le développement de la plateforme de l'innovation déchets (DDER/Nova Green/Semardel)

## Objectif n° 4

Former un réseau départemental d'acteurs du réemploi

### Orientation 4.3

Informier et sensibiliser le grand public au réemploi

#### Description

Afin de consolider ces réseaux d'acteurs, il paraît indispensable de faire connaître au plus grand nombre l'existence et le fonctionnement des recycleries en Essonne.

Le Conseil général de l'Essonne accentuera la communication destinée au grand public en la matière afin que chacun puisse déposer des objets dont il n'a plus l'utilité ou acheter d'autres objets d'occasion à faible prix, tout en ayant conscience des dimensions sociales et environnementales de ces structures.

#### Déclinaison opérationnelle

- > Organisation et promotion d'événements en lien avec les structures de réemploi en Essonne lors de la Semaine européenne de réduction des déchets (SERD) notamment
- > Veille et informations par le biais d'articles
- > Réalisation potentielle de vidéos montrant le fonctionnement des recycleries



# Vos partenaires pour un projet de structure de réemploi

## En Essonne

### Conseil général de l'Essonne

Hôtel du Département, boulevard de France, 91012 Évry cedex  
Direction de l'environnement, Service du cadre de vie, cellule déchets  
Cécile CORDINA

Tél. 01 60 91 95 65 - ccordina@cg91.fr

Direction de l'innovation et du développement territorial  
Malika EL MAHOU

Tél. 01 60 91 32 60 - melmahou@cg91.fr  
www.essonne.fr

### In'ESS 91

Émilie DESFEUX

Tél. 01 69 91 42 58 - emilie.desfeux@iness91.fr  
www.iness91.fr

### Essonne Active

Julien DANIEL

Tél. 01 60 77 58 96 - juliend@essonneactive.fr  
www.essonneactive.fr

## En Île-de-France

### Conseil régional d'Île-de-France

35 boulevard des Invalides, 75007 Paris

Direction de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie

Service Prévention et Gestion des Déchets

11 Place des 5 Martyrs du Lycée Buffon, 75014 Paris

Nicolas POUTEAU, Référent régional réemploi  
réparation, lutte contre le gaspillage alimentaire,  
mobilisation enseignement supérieur

Tél. 01 53 85 76 71 - nicolas.pouteau@iledefrance.fr

Direction du développement économique

Gérald LASSET, Référent emplois tremplins,

Tél. 01 53 85 62 38 - gerald.lasset@iledefrance.fr

Véronique CAGNON, chargée de mission

Financement des Entreprises,

Tél. 01 53 85 57 42 - veronique.cagnon@iledefrance.fr

### L'Atelier - Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire

8 -10 impasse Boutron, 75010 Paris

Consultation de documents en accès libre

Horaires : mardi et mercredi de 14h à 18h / jeudi de 17h à 20h

Tél. 01 40 38 40 38

www.atelier-idf.org

### REFER (Réseau francilien du Réemploi)

Aurélien FURET

Tél. 06 73 40 62 74 - aurelien.furet@reemploi-idf.org  
www.reemploi-idf.org

### CNLRQ (Comité national de liaison des régies de quartier)

Jade GRELAUD, Chargée de mission développement durable

Tél. 01 48 05 25 25 / 07 87 02 09 42

## En France

### Réseau national des Ressourceries

4 rue Delesalle, ZA Le Pré Catelan, 59110 La Madeleine

Sandrine SIMEON, Responsable du pôle développement

Tél. 03 20 07 01 16

www.ressourcerie.fr



**Conseil général de l'Essonne**  
Direction de l'Environnement  
Boulevard de France  
91000 Évry

